

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRÊTÉ

-----

**N° SG 2026-417**

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté,  
VU la demande formulée par **les Déménageurs Bretons** sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement **rue Saint-Martin au numéro 53** dans le cadre d'un déménagement,  
CONSIDERANT que ce déménagement aura lieu **le lundi 11 mai 2026**,  
CONSIDERANT que ce déménagement sera de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – Le stationnement de tous véhicules à moteur ou engins à deux roues sera interdit **le lundi 11 mai entre 13h00 et 18h00** :

- *Rue Saint-Martin sur 4 emplacements de stationnement au droit du n°53*

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place **les Déménageurs Bretons**

**Article 3** – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quatre mai deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation  
Jean LEPAULMIER  
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté.

